

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 17/04/1937 17/04/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 avril 1937

Numéro JO
n° 485 du 30/04/1937

Date du numéro
30 avril 1937

VISAS

- Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
- Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires
- Vu** le décret du 19 mars 1937 modifiant le règlement de l'administration centrale ; inséré au Journal officiel de la République française du 24 mars 1937,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances, le décret du 19 mars 1937 susvisé, modifiant le règlement de l'Administration centrale.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.